



# PROCES-VERBAL

## Bureau de la LFP

Auteur : Didier QUILLOT

Date : 10 octobre 2018

Référence : LFP-BUR.2018.10.10.

Libre

Interne à la LFP

Confidentielle - Personnelle

Réunion du	10/10/2018
Bureau présidé par	M. Didier QUILLOT

Présents  
avec voix  
délibérative

Mme Nathalie BOY DE LA TOUR,  
Bernard CAIAZZO, Saïd CHABANE, Bertrand DESPLAT, Jacques-Henri  
EYRAUD, Francis GRAILLE, Claude MICHY Laurent NICOLLIN Philippe  
PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI Jean-Pierre RIVERE

Présents  
avec voix  
consultative

Noël LE GRAËT, Didier QUILLOT, Vincent LABRUNE

Excusés

MM. Nasser AL KHELAIIFI (représenté par Bertrand DESPLAT), Michel  
DENISOT, Vadim VASILYEV (représenté par Jean-Pierre RIVERE).

Assistent

MM. Arnaud ROUGER, Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Mathieu  
FICOT, Thomas BERNARD  
Mme Stéphanie BOURDAIS

Assistent en partie :

MM. Pascal GARIBIAN, François BIGOT



## 1. Composition du Bureau

En application de la décision du Conseil d'administration du 12 septembre dernier les membres du Bureau prennent note de la proposition de M. Claude MICHY, Président de l'UCPF, de désigner M. Francis GRAILLE en tant que représentant des clubs de Ligue 2 au sein du Bureau de la LFP.

Le Bureau,

Prend note que M. Francis GRAILLE, siège dès à présent en tant que représentant du collège de Ligue 2.

## 2. Bilan VAR après J9

Le Bureau entend M. Pascal GARIBIAN faire un bilan de l'utilisation de la VAR sur les 9 premières journées du championnat.

Un visionnage de cas concrets est projeté avec démonstration des analyses en temps réel des faits de jeux. Des données statistiques des situations rencontrées sont présentées.

M. François BIGOT présente à son tour un point sur les défaillances techniques rencontrées qui ont impacté le travail des VAR.

Après échanges, il est entendu que des améliorations des processus de communications entre arbitres et VAR doivent être envisagées.

Thomas BERNARD présente aux membres du Bureau de la LFP un point sur les emplacements des zones de visionnages et les modalités de diffusions des messages des VAR sur les écrans géants.

MM. Jean-Pierre RIVIERE et Bertrand DESPLAT suggèrent que les acteurs du jeu (joueurs et entraîneurs) puissent voir la même présentation vidéo afin qu'ils puissent se rendre compte des enjeux de la démarche. La DTA confirme qu'elle est ouverte à se déplacer dans les clubs, sur leurs invitations.

M. Didier QUILLLOT informe les membres du Bureau qu'un accord avec la société Orange a été trouvé portant sur l'hébergement du Replay center (dans les locaux Orange situés rue des Archives à Paris) ainsi que sur le fibrage des stades. Le calendrier prévoit un fibrage de 14/16 stades d'ici janvier, le reste étant réalisé d'ici la fin de la saison.

M. Noël LE GRAET confirme les nets progrès constatés sur le dispositif VAR.



Le Bureau,

Félicite la DTA pour la mise en œuvre de la VAR et encourage les clubs à se rapprocher de Pascal GARIBIAN pour organiser des sessions d'informations à destination de leurs joueurs et staffs sportifs.

### 3. Point d'avancement du projet immobilier

M. Didier QUILLOT présente la solution envisagée par la LFP pour répondre à ses besoins d'extension immobilière. Il est acté que la recherche d'un bien à l'achat reste prioritaire. Cependant, pour répondre aux besoins immédiats, la location d'un plateau de bureau situé au R+2 du 88 avenue Kléber est validé par le Bureau de la LFP.

Il est demandé à la LFP d'étudier la possibilité de louer aussi le R+3.

Un point à jour sera réalisé lors de la prochaine réunion du Bureau de la LFP, prévue le 15 novembre 2018.

M. Noël LE GRAËT souhaite intervenir et suggère qu'un site commun FFF/LFP puisse être envisagé à un horizon 4/5 ans.

Le Bureau,

Autorise la signature d'un bail 3/6/9 au 88 avenue Kléber comprenant le R+1 et le R+2,

Prend acte de l'avancement du dossier et propose qu'un groupe de travail soit prochainement constitué (dont la composition reste à déterminer) pour accompagner les démarches de la LFP dans la recherche d'un nouveau siège social,

Reporte au Bureau du 15 novembre 2018 la décision concernant la location du R+3.

### 4. Allocation du bénéfice de la Coupe du Monde 2018

Les membres du Bureau adoptent à l'unanimité le principe de verser une partie de l'excédent budgétaire au profit des clubs de D1 Féminine de la saison 2018-2019, y compris les 3 clubs n'ayant pas d'équipe pro masculine, de manière égalitaire. Ce versement doit être affecté notamment au développement des infrastructures permettant aux footballeuses de jouer dans les meilleures conditions possibles.

Le Bureau,

Adopte à l'unanimité la proposition présentée en précisant qu'il convient cependant de faire les vérifications statutaires et d'étudier les modalités techniques permettant de s'assurer de l'utilisation des fonds conformément aux conditions ci-dessus.



## 5. Restitution du Comité de pilotage Droits audiovisuels Ligue 2

Mathieu FICOT présente la procédure de consultation utilisée pour la prochaine commercialisation des droits audiovisuels de Ligue 2 et détaille le process d'attribution des lots.

Il est précisé que la consultation sera étendue à la commercialisation des droits relatifs à la Coupe de la Ligue.

Mathieu FICOT demande le support des deux syndicats PL et UCPF afin que leurs clubs adhérents puissent valider dans les meilleurs délais le RIA qui sera rattaché à cet appel d'offres.

Une nouvelle réunion du Comité de pilotage Droits audiovisuels de Ligue 2 sera organisée mi-novembre.

## 6. Avancement du Plan d'actions pelouses

Le Bureau de la LFP entend Arnaud ROUGER proposer un programme de valorisation des bonnes pratiques ainsi qu'un dispositif renforcé des sanctions à appliquer.

Après un large débat d'idées, il est admis par l'ensemble des membres du Bureau qu'un consensus de progression est présent mais que les efforts doivent s'intensifier, tout en tenant compte des spécificités de chaque stade. Un plan plus volontariste devra être présenté par les services de la LFP dans les prochains mois.

## 7. Avancement Stratégie Digitale LFP

La présentation est reportée à la réunion du Bureau du 15 novembre 2018.

## 8. Avancement Droits TV Internationaux

Mathieu FICOT confirme que l'année 2018 constitue une année pivot pour la valorisation de nos droits audiovisuels à l'international.

MM. Didier QUILLOT et Mathieu FICOT informent les membres du Bureau qu'un rendez-vous de travail est organisé avec beIN le 12 octobre prochain à Istanbul, avec l'objectif d'améliorer significativement les performances du contrat actuel avec beIN (montants et conditions).

Le Bureau,

Remercie MM. Didier QUILLOT et Mathieu FICOT pour les actions entreprises et prend note qu'une nouvelle présentation pour décision sera effectuée le 15 novembre prochain.



## 9. Points Divers

### 9.1. Situation de Jean-Michel Roussier

Le Bureau,

valide le principe de la tenue d'une Assemblée Générale Elective le 6 décembre prochain afin de procéder au remplacement de M. Jean-Michel Roussier au sein du Conseil d'Administration, celui-ci venant d'être nommé Président du FC Nancy.

### 9.2. Création d'un socle commun d'études

Les membres du Bureau entendent M. Didier QUILLLOT présenter le projet de socle d'études commun et de modules personnalisés par clubs.

Ce projet portant sur les sujets : mesure retombées TV France, Valorisation retombées des sponsors TV France et Perception des sponsors, permettrait aux clubs de faire entre 10 et 20% d'économie.

## 10. Prochaine réunion

✚ Bureau de la LFP le 15 novembre 2018 à 10h30.

**Le Directeur Général Exécutif  
Didier QUILLLOT**